

Edito

Avec 45.000 entreprises représentant plus de 125.000 salariés, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics en Rhône-Alpes et Saône-et-Loire fait apparaître des besoins particulièrement importants en matière de prévention santé-sécurité. Aux actions récurrentes, s'ajoutent maintenant de nouveaux sujets et de nouvelles attentes qui nécessitent l'élaboration de réponses concrètes pour les entreprises et les salariés dans les domaines notamment de la prévention, de la pénibilité et de la prise en compte de l'allongement de la durée de vie au travail. Parallèlement, la loi du 20 juillet 2011 marque un tournant majeur pour les services de santé, appelés à développer leur rôle de prévention en constituant des équipes pluridisciplinaires animées par le médecin du travail, tout en poursuivant la mission fondamentale du suivi médical des salariés.

Face à cette nouvelle donne, les administrateurs de BTP Santé Prévention ont souhaité engager une dynamique nouvelle pour accompagner efficacement les services adhérents dans la résolution de cette équation. En effet, plusieurs constats s'imposent : tout d'abord, la mobilisation de tous n'est pas de trop, services de santé, bien sûr, BTP Santé Prévention, OPPBTP, CARSAT, si l'on veut apporter l'ensemble des réponses attendues par les entreprises et leurs salariés. Par ailleurs, il apparaît difficile à chaque service de santé, comme à chaque organisme préventeur, de développer, en propre, l'ensemble des outils et des compétences nécessaires pour couvrir tous les champs d'intervention spécifiques du BTP.

C'est donc dans un objectif de complémentarité et de synergie que BTP SP développe ses nouvelles actions : il s'agit de compléter les actions de prévention des services de santé et de coordonner les opérations avec les préventeurs institutionnels. Ces nouvelles orientations se sont traduites concrètement par l'organisation le 6 mars dernier de la première réunion des IPRP des Services de Santé au Travail du BTP de Rhône-Alpes et Saône-et-Loire, par la mise en place d'une convention de partenariat avec l'OPPBTP qui définit des axes de coopération et par le développement en complément des prestations existantes, de nouvelles actions autour du document unique et de la fiche d'exposition, de la réglementation sur le dichlorométhane, du maintien dans l'emploi des seniors et de la prévention des addictions.

Nouveau contexte, nouveaux enjeux : l'actualité de BTP Santé Prévention évolue sous l'impulsion et au service de ses 9 services interentreprises de santé au travail.

Le Président,
Marcel JAY



Actualités des actions

Addictions

La mission de prévention de la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail est spécifiée dans la Loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail. BTP Santé Prévention a engagé une campagne de sensibilisation aux risques professionnels liés aux addictions (alcool, drogue, psychotrope...).

Cette action vise notamment deux objectifs :

- faire en sorte que le thème des addictions ne soit plus tabou,
- montrer que ce problème doit être traité au sein des entreprises comme les autres risques professionnels, de façon globale et collective.

Un questionnaire « addictions et travail » est proposé, jusqu'au 31 mai, aux salariés lors de leur attente précédant la visite médicale. Ce questionnaire est mis en œuvre par la majorité des Services de Santé au Travail recevant des salariés du BTP de la Région Rhône-Alpes et Saône-et-Loire. L'objectif est de recueillir les attentes des salariés en matière de prévention des addictions pour adapter au mieux les moyens, les démarches et les outils destinés à cette population.

Deux actions TMS pour les entreprises

Le BTP fait son cinéma dans laquelle les ouvriers, tout d'abord filmés en situation de travail, analysent ensuite les vidéos, critiquent leurs gestes professionnels et deviennent force de propositions pour améliorer leurs postures. Ils sont acteurs de leur prévention. A ce jour une dizaine d'entreprises a participé à cette démarche. On y retrouve une métallerie, une menuiserie, une maçonnerie, une fabrique de charpente, une exploitation de carrière et plusieurs entreprises de travaux publics. L'objectif est d'essaimer l'utilisation de cet outil dans les SST pour multiplier le message sur la prévention des TMS.

La formation « Echauffement au travail » : Une première journée de formation animée par un médecin du travail, un IPRP et un éducateur sportif est consacrée à une sensibilisation au TMS et à une initiation à l'échauffement physique. Ensuite, à cinq reprises en début de journée, l'éducateur sportif anime sur site une séance de formation. D'ores et déjà 4 sessions ont eu lieu. En Rhône-Alpes, cette action est éligible au plan de formation des entreprises.

ALTHER

C'est un service d'information et d'accompagnement des entreprises sur toutes questions liées à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il s'adresse aux entreprises du BTP de moins de 250 salariés de la région Rhône-Alpes. Les établissements concernés peuvent être ceux qui n'ont jusqu'alors engagé aucune action en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ou ceux qui souhaitent poursuivre leurs démarches.

Notre intervention consiste essentiellement à faire un état des lieux sur les pratiques de l'entreprise en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines, d'échanger sur la spécificité de leur structure et de leurs métiers afin d'identifier les freins et les opportunités pour répondre efficacement à leur obligation d'emploi.

Cette première phase est suivie de propositions d'actions et l'entreprise bénéficie d'un accompagnement de 12 mois pour la mise en œuvre de ces solutions.

Actualités des actions

SUBTOX BTP

Ce logiciel a été conçu pour sensibiliser l'entreprise de peinture en bâtiment au risque chimique. Concrètement, le médecin et l'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels aident l'employeur à identifier les produits dangereux utilisés et analysent ensemble la meilleure façon de s'en protéger : élimination du produit, substitution, protections collectives, individuelles, etc.

Cette mission de sensibilisation avec le logiciel SUBTOX se poursuit et une collaboration est engagée avec l'OPPBTP pour l'intégrer au sein d'une mission plus complète d'évaluation du risque chimique avec l'outil LARA BTP n°2 dont la sortie est prévue pour 2013.

Opération CFA

L'objectif est de sensibiliser, de manière ludique, des apprentis sur un thème de prévention. Après, "Les apprentis font du bruit" de Saint-Etienne et "J'prends soin de moi" de Dardilly, ce sont les CFA d'Autun (71) et de Bourg-en-Bresse (01) qui ont décidé de relever le défi.

Pendant toute une année, une trentaine d'apprentis ont travaillé avec leur formateur, le médecin du travail et un ingénieur prévention sur les thèmes de la communication et des rapports entre les anciens et les jeunes. Suite à ces recherches, les apprentis ont écrit un message sous la forme d'un scénario. Nous avons fait appel à un prestataire externe, Graphito Création, pour mettre en scène ce message. Le film aboutira au mois de juillet de cette année et sera diffusé dans chacun des 2 CFA, puis à l'ensemble des apprentis, via Internet. Pour mener à bien ce projet, la Fondation du BTP nous a fait confiance et nous a accordé une subvention.

Document unique

Pour aider les entreprises à comprendre et répondre à leurs obligations réglementaires, des missions d'assistance dans la réalisation du Document Unique sont réalisées.

Ces missions peuvent être effectuées de 2 manières :

- collectivement : sous la forme de réunions, nous expliquons, de manière générale, les tenants et les aboutissants d'un tel document et les principales informations réglementaires
- individuellement : où le cas particulier de l'activité réelle de l'entreprise est abordé.

Les nouveaux projets

Fiche de prévention des expositions et Document Unique

Il s'agit d'aider l'entreprise à établir les fiches d'expositions individuelles en lien avec les conditions d'expositions appréciée à partir du DU. Pour cela, un groupe de réflexion est mis en place, composé de médecins et d'IPRP.

Réglementation sur la restriction du dichlorométhane

La restriction d'emploi de cette substance prend effet au mois de juin prochain. En lien avec l'OPPBTP et le service de santé du Rhône, l'objectif est de créer une plaquette d'information synthétique sur tous les aspects de cette substance. Notamment, la nouvelle réglementation, les dangers et les moyens de protections seront abordés.

Maintien dans l'emploi des séniors

Les demandes de financements des actions pour le maintien dans l'emploi des séniors sont en cours d'instruction auprès de nos partenaires pour un début d'opération fixé au mois de septembre prochain.

L'équipe de BTP Santé Prévention

Pour accompagner les Services de Santé au Travail et répondre aux nouveaux enjeux, l'équipe de BTP Santé Prévention est mobilisée :

François MARESCHAL assure la direction avec le concours de Nathalie MUNARO, son assistante.

Trois chargés de missions assistent les médecins du travail dans leur rôle de conseil aux entreprises :

Aurélie CHEVALLIER pour toutes les questions liées à l'emploi des personnes handicapées (service ALTHER),

Emilie DELÊTRE pour l'évaluation des risques professionnels, la réglementation HSE et le risque chimique,

Jacques GOUY PAILLER pour les questions liées aux Troubles Musculo Squelettique, aux Risques Psychosociaux et aux addictions.